

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 25 FEVRIER 2026

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (15)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Lucas BASSET, Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire Générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Rémi DUBOIS, Vincent FREY, André HERMET (départ à 21h45, retour à 22h05), Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN, Joël POULAIN (départ à 23h40), Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (4)

Marie BARRIERE (pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Céline DODIN.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h35, quorum atteint de 16 voix sur 19.

1. Approbation du compte-rendu du CD du 30 novembre 2025

Le compte-rendu du Comité directeur du 30 novembre 2025 est définitivement approuvé.

2. Préparation de l'Assemblée Générale

Le Président informe le Comité directeur que la mise en page des rapports des commissions est en cours et que le dossier d'AG sera envoyé aux structures pour le 14 mars 2026.

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les comptes 2025. Le compte de résultat fait apparaître un déficit sur l'année de 12 953 €, moindre que celui initialement prévu et rappelle que le dernier exercice déficitaire était celui de 2019. Il en explique les raisons. Il précise que le rapport de gestion est en cours de visa par le Commissaire aux comptes, détaillant les différentes phases de clôture des comptes : intervention de l'expert-comptable à partir du 20 janvier, intervention des vérificateurs aux comptes au siège le 5 février, intervention du Commissaire aux comptes au siège le 18 février. Après réponses aux questions, le Comité directeur valide l'arrêté des comptes 2025 à l'unanimité.

Benjamin CLEMENT-AGONI fait part de la proposition d'affectation du résultat : 6 022 € en diminution du poste de réserve du projet associatif « site internet » ; 38 597 € en diminution du poste de réserve du projet associatif « Professionnalisation » ; 31 666 € en augmentation du poste de report à nouveau créateur. Le Comité directeur valide cette proposition à l'unanimité.

Benjamin CLEMENT-AGONI présente la résolution financière à faire voter lors de l'Assemblée Générale. Il rappelle qu'en 2012, l'Assemblée Générale avait décidé de voter le taux de base 2 années à l'avance mais que ce principe n'est plus appliqué depuis 2022 en raison de l'instabilité économique. Il propose d'ajourner définitivement cette résolution pour un vote du taux de base de l'année N+1 lors de l'Assemblée Générale N à partir de l'inflation de l'année N-1 soit 0,9 % en 2025. Ceci conduit à proposer à l'Assemblée Générale un taux de base à 7,66 € pour 2027.

Les échanges portent sur le taux d'augmentation, notamment face à la baisse potentielle des subventions et la nécessité d'inclure dans le budget des financements pour les mesures qui ont été proposées pour aider au développement territorial (aides aux nouveaux clubs, ...), sur la nécessité d'avoir plus de subsides pour le développement, sur le prix des licences, sur l'importance d'un projet de budget traduisant les orientations politiques de la Fédération. Après débats, le Comité directeur valide la proposition du trésorier avec 2 voix contre et 14 pour.

Valérie BERGER-CAPBERN présente la proposition de suppression du « Pass'Découverte Compétition ». Elle rappelle l'écart d'un peu moins de 2€ de la part fédérale de ce Pass' par rapport au « Pass'Compét ». Cette proposition fait suite à une demande de simplification formulée par certaines ligues lors de la précédente Assemblée Générale. À la suite de contacts



pris avec les clubs les plus concernés, la suppression de la licence « Découverte Compétition » n'est pas proposée. Sur 2024 et 2025, ont été délivrés environ 9 000 « Pass'Loisir Santé », 9000 « Pass'Découverte Compétition » (surtout délivrés lors de raids, rogaines...) et 4 000 « Pass'Compét ». En conséquence, il n'y aurait plus que 3 titres de participation : « Loisir Santé » sans classement ni chronométrage, « Compétition » et « Event » (lors de courses à étapes). Il est rappelé que le tarif du « Pass'Compét » avait pour objectif d'inciter les coureurs à prendre une licence plutôt que d'accumuler des courses avec titre de participation. De nombreux échanges ont lieu sur l'ampleur des simplifications à apporter à notre schéma des licences, sur les avantages et les inconvénients de cette suppression et d'un maintien du « Pass'Compét » au tarif actuel, sur la date de mise en application... Au cours de ce débat, il est rappelé qu'un licencié ne pouvant détenir qu'une seule licence, il ne peut pas souscrire un titre de participation pour participer à une compétition, celui-ci étant, au sens du Code du sport, une licence à la journée. Il doit donc changer la nature de sa licence.

Après discussions, le Comité directeur approuve la proposition à présenter à l'Assemblée Générale avec mise en application au 1^{er} janvier 2027 avec 1 voix contre, 2 abstentions et 13 pour.

La suppression du « Pass'Découverte Compétition » relevant d'une modification du Règlement Intérieur une information des clubs sera faite dès que possible pour permettre aux représentants des ligues de se prononcer lors de l'Assemblée Générale en connaissance de cause.

Benjamin CLEMENT-AGONI rappelle la manière dont le budget prévisionnel 2026, voté lors de l'Assemblée Générale 2025, avait été construit et les hypothèses sur lesquelles le budget réactualisé 2026 et le budget prévisionnel 2027 ont été élaborés. Après quelques éclaircissements sur certaines répartitions et sous réserve des ajustements validés, le Comité directeur approuve le budget 2026 réactualisé et le projet de budget 2027 avec 1 voix contre et 15 pour.

3. Calendrier 2027

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les dossiers.

En CO pédestre, à la suite de la décision du Comité directeur du 30 novembre 2025 de ne pas retenir leur dossier pour la JEC et à la proposition qui leur a été faite de transformer leur dossier pour l'organisation du week-end du CNE, Orient'Alp (3810AR) a déposé un dossier en ce sens avec Championnat de France de Nuit le vendredi, CNE le dimanche sur Autrans et Championnat de France de Sprint le lundi sur Meylan afin de limiter les déplacements entre le Vercors et l'agglomération grenobloise.

Il est signalé l'organisation d'un KO sprint sur le même lieu en 2026 donc la nécessité de mise à disposition de la carte pour tous les coureurs. Georges DELI s'est proposé pour être Délégué national de ces manifestations et a d'ores et déjà fait un point avec Philippe POGU qui avait expertisé le dossier d'Orient'Alp pour la JEC.

La question du Championnat de France de Sprint, dont les finales se terminent assez tard dans l'après-midi, le dernier jour de ce week-end, a priori veille de la rentrée des vacances scolaires de la Toussaint, pose question pour les trajets retours des coureurs. Il en sera fait part aux organisateurs.

Le Comité directeur valide avec 1 abstention et 15 voix pour.

Les dossiers de demande de course WRE 2027 sont à envoyer à l'IOF pour fin septembre.

Sont concernés : le Championnat de France de Moyenne Distance le 8 mai en Savoie ; la 2^{ème} étape de O'France en juillet en Occitanie ; les Nationales Sud-Est des 9 et 10 octobre en PACA ; la 2^{ème} et la 4^{ème} étape du Provom en PACA (Olivier BENEVELLO est positionné comme Event Adviser).

Au regard des incertitudes pour certaines manifestations, le Comité directeur valide les demandes pour le Championnat de France MD et les étapes du Provom à l'unanimité.

Le vote pour les demandes de WRE sur O'France et sur les Nationales Sud-Est est reporté au prochain Comité directeur.

Le Comité directeur valide le fait qu'un Délégué national présent lors des Nationales Nord-Est les 21 et 22 mars 2026 fasse un point avec les organisateurs sur le dossier des Championnats de France de Longue Distance et de Relais de catégories 2027, compétitions qui se dérouleront sur les mêmes cartes que celles des Nationales.

4. Règlement intérieur

Le Président présente les propositions de modifications du Règlement Intérieur :

- suppression du point relatif à la transmission par les Membres associés d'un rapport annuel sur leurs activités en Course d'Orient, point absent de la convention et non suivi,
- suppression du « Pass'Découverte Compétition »,



- définition de la notion de famille « 2 adultes mariés ou pacsés ou vivant sous le même toit en union libre et leurs enfants à charge au sein fiscal (possibilité de rattachement des enfants à charge jusqu'à 21 ans ou étudiant jusqu'à 25 ans ou handicapé sans limite d'âge) ».

Ces 3 points sont validés à l'unanimité. Lors des échanges, il est suggéré que, dans la convention des Membres associés, soit ajouté le fait qu'ils prennent contact avec la Ligue et le Comité départemental du territoire de leur siège.

5. Commissions

• Communication

Le Président rappelle la politique de retransmission télévisuelle : un budget de 7 000 € pour les compétitions internationales concernant les commentaires en français sur les images réalisées par l'IOF ; 18 000 € pour la production et la diffusion TV de courses nationales (relais sprint et/ou CNE) avec demande de subvention ANS et partage des frais restant entre la Fédération et l'organisateur.

Le Comité directeur valide avec 1 abstention et 15 pour.

• Jeunes

Valérie BERGER-CAPBERN présente les propositions du critère Ecoles de CO pour le CFC 2027. Elle rappelle l'objectif d'inciter les clubs à s'occuper de jeunes dans une perspective de développement avec passage de balises et classement national. Elle présente les seuils établis après simulations. La question du nombre de jeunes et du moment pour valider ce nombre – au 31 décembre de l'année N-2 ou au 30 juin de l'année N-1 – sont sujets à de vifs débats.

Après échanges, les propositions sont les suivantes :

- Pour accéder à la N2 et à la N1, le club doit avoir un certain nombre de jeunes détenteurs de balises de couleur (vert à or) le nombre variant en fonction du nombre de licenciés Compétition au sein du club selon les formules suivantes :

Pour N1 : $=SI((x<50);6;SI(6+ENT((x-50)/15)>12;12;6+ENT((x-50)/15)))$ soit un minimum de 6 puis 1 balise de plus par tranche complète de 15 licences compétition au-dessus de 50 licences compétition avec un plafond à 12.

Pour N2 : $=SI((x<50);4;SI(4+ENT((x-50)/25)>8;8;4+ENT((x-50)/25)))$ soit un minimum de 4 puis 1 balise de plus par tranche complète de 25 licences compétition au-dessus de 50 licences compétition avec un plafond à 8.

- Pour le CFC 2027, le critère sera évalué au 30 novembre 2026, comme indiqué dans le règlement des compétitions 2026.

- A partir de 2027, il sera évalué au 30 juin de l'année N-1.

Le Comité directeur valide avec 3 voix contre et 13 voix pour.

6. Relations institutionnelles

• IOF

Le Président sollicite l'avis du Comité directeur quant aux stratégies de l'IOF. Il est fait remarquer que celles-ci recoupent les axes du projet fédéral mais 2 points interrogent : l'objectif d'intégrer les Jeux Olympiques sans, apparemment, de moyens autres que se déployer au niveau mondial, mis en avant ; l'organisation de championnats du Monde Forêt et Urbains chaque année ce qui impacte nécessairement la préparation des athlètes, implique une spécialisation difficile pour les nations ayant peu d'athlètes.

7. Points divers

• Le Président fait part des demandes de Membre Associé par l'Atelier de l'Orienteur constitué de 2 sociétés (illustration et boutique Agathe BERNARD ; cartographie Corentin ROUX). Ces demandes sont validées à l'unanimité par les membres du Comité directeur présents.

• Joël POULAIN explique la demande de l'agence NEXTEP : dans le cadre du CFC 2026, le CO Mulhouse a eu un contact, via une personne du bureau du club, avec Pfizer dans le cadre du développement d'un vaccin contre la maladie de Lyme (en phase 3) et l'Agence en relation avec Pfizer souhaite échanger avec des médecins. Le comité directeur valide la mise en place d'une visioconférence en présence du médecin élu, mais sans engagement fédéral et en précisant que la fédération n'a pas de données statistiques à transmettre (une abstention, 15 pour).

Fin du Comité directeur à 23h50.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

